

RAPPORT ANNUEL 2015 DE LA COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE DE CONTRÔLE HES-SO (CIP HES-SO)

Mesdames et Messieurs les Présidents des Grands Conseils des cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève et Jura,

Mesdames et Messieurs les députés,

Conformément aux dispositions de la convention régissant la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), la commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO (CIP HES-SO) établit un rapport annuel à l'intention des parlements qui y ont délégué leurs membres (7 par canton). Le présent rapport couvre l'année 2015.

Pour rappel, selon l'article 10, aliéna 2 de la Convention sur la HES-SO (entrée en vigueur le 01.01.2013), la Commission interparlementaire est chargée du contrôle parlementaire coordonné de la HES-SO sur :

- a. les objectifs stratégiques de l'institution et leur réalisation ;
- b. la planification financière pluriannuelle ;
- c. le budget annuel de l'institution ;
- d. les comptes annuels ;
- e. l'évaluation des résultats obtenus par l'institution.

Toutes les lois cantonales d'application de la Convention intercantonale HES-SO sont désormais en vigueur depuis le 1er janvier 2015.

1. PRÉAMBULE

Le bureau de la commission 2015 était composé des présidents des délégations cantonales, soit de Mmes et MM. les Député-e-s:

Solange Berset	Fribourg, Présidente 2015
Francis Charmillot	Jura, Vice-président 2015
Caroline Gueissaz	Neuchâtel
Catherine Labouchère	Vaud (jusqu'en juillet 2015)
Denis-Olivier Maillefer	Vaud (dès août 2015)
Marcelle Monnet Terrettaz	Valais
Jean-Michel Bugnion	Genève
Dave von Kaenel	Berne

Fonctionnement de la commission

La Commission a siégé à trois reprises en 2015 soit les 2 février, 22 juin et 17 septembre. Ces séances plénières ordinaires ont été précédées de trois séances du bureau pour préparer les travaux de la Commission. Une quatrième séance du bureau a eu lieu le 9 novembre pour faire le bilan de l'année en cours et définir les priorités de l'année 2016.

En 2015, la Commission a porté un intérêt spécifique sur :

- les opportunités pour la HES-SO de l'entrée en vigueur de la loi sur l'encouragement des hautes écoles (LEHE) qui implique un nouveau système d'accréditation institutionnelle ;
- la reconnaissance de l'HES-SO au niveau fédéral (forte de près de 20'000 étudiant-e-s, la HES-SO est la première HES de Suisse) ;
- les enjeux du système de financement fédéral, ainsi que la révision du modèle des contributions des cantons à la HES-SO dans une volonté de maîtrise de l'évolution des coûts ;
- le maintien du caractère professionnalisant des formations de la HES-SO et le renforcement du processus qualité qui permettent à près de 100% des étudiants de trouver un emploi.

Comme le veut la tradition, à l'occasion de la dernière séance de l'année du bureau, la Présidente a invité les chef-fe-s de délégations à visiter une haute école de son canton. Les participants ont découvert divers projets de Recherche appliquée et de Développement (Ra&D) de la HEIA-FR (Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg), développés en particulier au sein de l'institut des technologies chimiques (ChemTech) et de l'institut de recherches appliquées en plasturgie (iRAP).

2. THÉMATIQUE ANNUELLE : VISIBILITÉ DE LA HES-SO AUPRÈS DES INSTANCES FÉDÉRALES

Pour l'année 2015, Mme Solange Berset, Présidente de la Commission, a souhaité mettre l'accent sur la visibilité de la HES-SO auprès des instances fédérales. La séance plénière d'automne de la commission a été organisée au Palais fédéral à Berne et a permis de présenter la HES-SO, son fonctionnement, ses particularités, etc.

Sous le thème « défis et enjeux dans la formation et la recherche appliquée à la HES-SO », des présentations / débats ouverts aux parlementaires fédéraux ont permis de découvrir les trois projets de recherche suivants menés dans différentes écoles de la HES-SO :

- 1) Internet des choses au service de l'innovation urbaine, par Elena Mugellini, professeure chercheuse, Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg.
- 2) Apprendre en simulant: la pratique simulée au service de la sécurité des patients, par Jacques Chapuis, directeur, Institut et Haute Ecole de la Santé La Source – VD.
- 3) Big data dans la médecine, par Patrick Ruch, professeur chercheur, Haute école de gestion de Genève.

Ces présentations ont été suivies d'un cocktail dînatoire en présence de M. Johann Schneider-Ammann, conseiller fédéral et chef du DEFR (Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche), qui s'est adressé à cette occasion aux membres de la Commission interparlementaire.

3. INTERVENTIONS ET DROIT À L'INFORMATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE DE CONTRÔLE HES-SO

Le Bureau de la Commission a siégé le 19 janvier 2015 et préparé un document concernant les interventions et le droit à l'information des membres de la Commission interparlementaire de contrôle HES-SO.

En cas de question concernant la HES-SO, le bureau encourage en premier lieu les discussions en interne au sein des délégations cantonales. Pour cette raison, si un membre de la Commission souhaite adresser par écrit une demande au Comité gouvernemental, il doit en informer préalablement sa délégation cantonale. La Commission, en séance plénière, a avalisé cette procédure qui figure en annexe du présent rapport.

Néanmoins, les questions posées par oral en séance plénière sur un sujet porté à l'ordre du jour continueront à être traitées directement en séance.

4. ENSEIGNEMENT

NOUVELLES FILIÈRES MASTER

Lors de la séance du 2 février, la présidente du Comité gouvernemental a annoncé l'ouverture de trois nouvelles filières master au sein de la HES-SO :

- Le master en Architecture d'intérieur, réalisé en collaboration avec la SUSPI (Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana) et la FNHW (Fachhochschule Nordwestschweiz) qui sera rattaché à la HES-SO Genève, via la HEAD (Haute école d'art et

de design de la HES-SO Genève), qui vise à former des architectes d'intérieur indépendants ou dirigeants au sein d'une entreprise ou d'un projet.

- Le master Innokick en « Interdisciplinary Innovation for Product & Business development » qui touche 3 domaines : Design et Arts visuels, Economie et Services, Ingénierie et Architecture. Cette formation est la première en Suisse à être centrée sur le « design thinking ». La conception du programme s'articule autour de projets pratiques d'application (1/3 cours, 1/3 projets appliqués, 1/3 travail de master). Ce master, unique en Suisse, permettra de regrouper 3 profils d'origines différentes dans une seule formation.
- Le master en Global Hospitality Business rattaché à l'EHL (Ecole hôtelière de Lausanne). Il s'agit d'un programme multi-sites unique en Suisse mis en place avec trois partenaires internationaux sur trois continents, soit à Lausanne, Hong Kong et Houston. Les étudiant-e-s passent un semestre dans chacune des hautes écoles.

Son financement n'est pas public donc il n'est pas compté dans le calcul des contributions cantonales au titre de l'avantage de site.

- De plus, le master en ingénierie du territoire (MIT), qui n'avait pas ouvert l'année précédente pour cause de manque de candidat-e-s, a été repensé et connaît un très beau succès sous sa nouvelle forme de master à temps partiel et bi-annuel avec un effectif de 45 étudiant-e-s.

Le Rectorat a décidé de maintenir le principe d'un nombre minimal de 30 étudiant-e-s pour ouvrir une volée de master (principe de filière sous-critique) et vérifie la viabilité financière des cursus. En cas d'effectifs inférieurs, le Rectorat s'assure que la situation n'est pas due à un mauvais positionnement (par exemple en termes de compétences et de demande du marché).

Le master en ostéopathie n'a pas encore été approuvé par le Comité gouvernemental ; sachant que la première filière de bachelor en ostéopathie a débuté cette année, le Rectorat devra en conséquence ouvrir un master dans deux ans.

Quant au master en sciences infirmières, il existe depuis 2009 en partenariat avec l'UNIL. Une nouvelle réflexion autour d'un master en santé se fait conjointement entre la HES- SO, l'UNIL et l'UNIGE. À propos de la tendance à l'académisation, il faut proportion garder car la HES-SO délivre chaque année environ 500 bachelors d'infirmières et infirmiers contre seulement une quinzaine de niveau master.

EFFECTIFS

Lors de la séance du 17 septembre 2015, le Comité gouvernemental a mentionné une progression des effectifs de 2,5% pour atteindre 19'950 étudiant-e-s. Au niveau bachelor, l'augmentation la plus sensible s'observe dans les domaines Santé, Économie et Services, et au niveau master, où l'on compte de nombreux étudiant-e-s supplémentaires en raison notamment de l'ouverture de trois nouvelles formations susmentionnées qui ont su trouver leur public.

Au niveau des hautes écoles régionales, il faut noter également la belle évolution de la HE-Arc, qui franchit pour la première fois la barre des 3'000 étudiant-e-s (1'800 en bachelor et master et 1'200 en formation postgrade).

Pendant l'année 2014 (les chiffres 2015 n'étant pas encore publiés), plus de 4'400 étudiant-e-s ont été diplômés en formation de base, dont 86% dans une filière bachelor et 14% dans une filière master. Il est noté que 96% des étudiant-e-s en filières professionnalisantes bachelor trouvent un emploi après avoir reçu leur diplôme.

Au sein de la HES-SO, le nombre d'étudiant-e-s étrangers s'élèvent à environ 2'600 sur 19'000, en sachant qu'il y en a plus de 600 à l'Ecole hôtelière de Lausanne, alors que la plupart des autres se trouvent dans les filières artistiques. Ils viennent principalement des pays voisins, mais la HES-SO compte 140 nationalités.

Répartition des diplômes par domaine



ÉGALITÉ DES CHANCES

La Présidente du Comité gouvernemental relève également l'appel à projets « égalité au sein de la HES-SO » dans le but est de promouvoir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes. Il s'agit de financer des initiatives concrètes (en versant un montant maximum de CHF 30'000 par projet).

Les projets devront correspondre à l'un ou l'autre des trois axes suivants :

- 1) Intégration de l'égalité dans la gestion et la gouvernance de la HES-SO.
- 2) Promotion de l'égalité.
- 3) Intégration du genre dans l'enseignement et la recherche appliquée.

En 2015, les 4 projets suivants ont été retenus :

- 1) WINS in HES-SO – My Google Card Board (HEG Sierre – CHF 29'920), atelier s'adressant à des jeunes filles de 12 à 15 ans ;
- 2) Développer une stratégie d'inclusion des femmes dans les filières TIC (technologies de l'information et de la communication) des écoles d'ingénierie de la HES-SO (HES-SO Fribourg – CHF 30'000) ;
- 3) Politiques de la relève « Égalité des chances » à la HES-SO Genève (CHF 8'000) ;
- 4) « Et si j'intégrais la perspective genre dans mon domaine ? » (HETS Valais – CHF 29'800) ; boîte à outils numérique « Genre » réunissant des références bibliographiques commentées, des documents en libre-accès, des enregistrements audiovisuels, etc.

MASSIVE OPEN ONLINE COURSES (MOOCs), COURS EN LIGNE OUVERTS À TOUS

La Haute école de santé (HES) de Genève a lancé un MOOCs intitulé « Au cœur de l'hypertension artérielle » à l'automne 2015. Il s'agit de la première HES de Suisse à offrir un tel cours. Le public cible est représenté par les professionnels de la santé afin de leur permettre de renforcer leurs compétences thérapeutiques dans l'accompagnement du patient souffrant d'hypertension artérielle. Ce cours a pour objectifs de promouvoir l'enseignement actif pour tous (dynamique d'auto-formation continue) et de développer des communautés de pratique. Ses deux grands atouts sont l'ouverture à tout public et sa gratuité.

5. PLAN D'INTENTIONS DE LA HES-SO / OBJECTIFS ET ENJEUX STRATÉGIQUES

Le plan d'intentions est le document qui définit la stratégie de la HES-SO dans son ensemble pour les années 2015-2020. Ce document a été présenté au Comité gouvernemental le 11 juin 2015 et il représentera la base pour l'élaboration de la convention d'objectifs qui tiendra compte des positions et des exigences des cantons partenaires.

Il s'agit donc du plan d'intentions et non de la convention d'objectifs. Les cantons signeront ladite convention d'objectifs qui va s'inspirer très fortement de ce plan qui reflète les travaux des différentes hautes écoles. Cependant, un travail de nature politique va être mené en parallèle afin de cibler les priorités des cantons et d'éviter des concurrences trop importantes.

Le plan d'intentions se décline sur la base des trois missions principales qui sont l'enseignement, la recherche et les prestations de service et compte également un quatrième volet qui est la politique institutionnelle.

1. Pour l'enseignement, l'objectif principal consiste à maintenir et à renforcer **le caractère professionnalisant des bachelors** qui se traduit par le renforcement du lien avec les milieux professionnels et la garantie de l'employabilité des étudiant-e-s, (les masters restant des masters de perfectionnement).
2. En ce qui concerne la recherche, elle est déjà très fortement présente dans les hautes écoles de la HES-SO et le Rectorat souhaite renforcer cette mission et soutenir les hautes écoles dans l'acquisition des fonds de tiers, spécialement au niveau national.
3. Les prestations de service à des tiers sont un pan extrêmement important pour la HES-SO car elles représentent son ancrage au niveau local et professionnel. Dans la vision développée par le Rectorat, la recherche appliquée nourrit les prestations de services.
4. La politique institutionnelle comporte deux aspects principaux : la maîtrise financière et le positionnement de la HES-SO, car ses hautes écoles ont une présence très forte au niveau cantonal mais un besoin de reconnaissance est ressenti au niveau national.

La HES-SO affirme un positionnement très clair qui met en valeur le bachelor, en prolongation et en renforcement de la formation professionnelle. En ce qui concerne les filières de la HES-SO, un processus qualité et d'auto-évaluation a été mis en place qui comprend, comme point central, le contact avec les milieux professionnels.

La HES-SO vise également une qualité de recherche appliquée de niveau international qui réponde aux besoins des milieux professionnels régionaux, en particulier des petites et moyennes entreprises, mais aussi des institutions socio-sanitaires et culturelles, et des administrations publiques.

Un groupe de travail « francophone-germanophone » a également été formé afin de réaffirmer l'identité double (français et allemand) de la HES-SO considérée comme une véritable opportunité, et d'exploiter davantage encore cet atout.

TYPLOGIE DES FONCTIONS POUR LE PERSONNEL D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE (PER)

La typologie des fonctions, élaborée par une commission statutaire, puis entérinée par le Comité gouvernemental fin 2014, sera mise en œuvre graduellement d'ici à 2020. Il n'est pas prévu que cette reclassification des fonctions engendre une augmentation des coûts.

La Convention intercantonale sur la HES-SO prévoit l'établissement et la mise en œuvre d'une typologie commune des fonctions pour le personnel d'enseignement et de recherche (PER). Cette typologie porte essentiellement sur les trois règles communes identifiées dans la Convention à l'égard du PER, soit :

- Les exigences à l'engagement.
- Les fonctions d'enseignement et de recherche.
- Les missions attribuées à chacune des fonctions.

La typologie adoptée reflète une volonté d'affirmer l'identité des fonctions proposées dans leur double ancrage professionnel et académique constitutif des HES.

Le Comité gouvernemental a également demandé d'analyser la possibilité de revoir le modèle actuel de calcul de la charge de travail du personnel enseignant et de recherche (PER). Il s'agit d'adopter un modèle reposant sur la charge globale ; les objectifs étant de faire évoluer la HES-SO dans le sens du nouveau paysage institutionnel de la LEHE et de simplifier et flexibiliser la gestion du PER.

Concernant l'engagement de professeur-e, un doctorat ou une expérience équivalente dans la recherche est demandée. Cette expérience est évaluée par une commission de recrutement ou par la direction générale de la haute école. Concernant les chargé-e-s de cours ou les vacataires, l'ancrage dans le milieu professionnel est requis. Aujourd'hui, la HES-SO compte environ 8'000 intervenants différents qui ont, pour la plupart, une charge de travail entre 20 et 40% car ils exercent en parallèle un autre emploi.

RELÈVE ACADÉMIQUE : PROJET KFH

La chambre des recteurs des HES développe un programme pour promouvoir la relève au sein des HES. Les projets devraient être financés par la prochaine enveloppe budgétaire FRI de la Confédération (en faveur de la formation, la recherche et l'innovation) à hauteur de CHF 10 mios.

La présidence de ce projet a été confiée à Mme Luciana Vaccaro, Rectrice de la HES-SO. Les premiers travaux ont démarré et un appel à projets sera lancé au printemps 2016.

La HES-SO ne se fixe pas comme objectif de délivrer des doctorats, mais il existe néanmoins le besoin de former la relève interne. Ces doctorant-e-s travaillent à la HES-SO mais sont inscrits auprès d'une école doctorale d'une université en Suisse ou à l'étranger. Dans ce domaine, l'objectif consiste principalement à formaliser et améliorer la coopération avec les universités.

ÉLECTIONS AU SEIN DE LA HES-SO 2015

Les élections aux organes participatifs de la HES-SO se sont bien déroulées et ont permis l'élection en 2015 d'un Conseil de concertation et de six Conseils participatifs de domaine. Les organes visent à assurer la participation du personnel et des étudiant-e-s au développement institutionnel, conformément aux standards de qualité dans l'enseignement supérieur.

INNOVATION / ENTREPRENEURSHIP

Certains membres de la commission relève que l'aspect « entrepreneurship » aurait pu être mentionné de manière plus marquée dans le plan d'intentions car beaucoup de travaux bachelor ou master pourraient aboutir à la création de société (start-up).

Les compétences de l'innovation ne font toutefois pas partie du mandat de la HES-SO ; cette mission est laissée au niveau cantonal. Dans le respect de cette prérogative, les hautes écoles développent leurs propres centres de transfert technologique, auxquels la HES-SO peut ensuite apporter son support.

Face au besoin de développer des instruments appropriés aux HES en matière de promotion de la relève. Le projet Bridge vise à répondre au besoin d'un nouvel instrument de financement de la recherche pour dépasser le constat que l'innovation reste bloquée au stade de « prototype », faute de financement.

CAMPUS ENERGYPOLIS (VALAIS)

Le Grand Conseil valaisan a octroyé un crédit de CHF 180 mios pour la deuxième étape des travaux de mise en place du Campus Energypolis à Sion. Ces bâtiments sont un élément clé dans le développement de la HES-SO en Valais. Ils accueilleront la Haute école d'Ingénierie dès 2019 et faciliteront la collaboration avec l'EPFL par le regroupement des deux institutions sur un seul et même site, à proximité immédiate de la gare.

PALÉO FESTIVAL NYON

En 2015, le projet HES-SO, baptisé Air Factory, était très original et réunissait une quinzaine d'animations. Le partenariat enrichissant entre la HES-SO et Paléo Festival offre aux étudiant-e-s et aux enseignant-e-s la possibilité de réaliser des projets concrets et de les confronter à la réalité.

A noter également le concert d'exception qui a eu lieu le dimanche sur la grande scène en clôture du festival. Des musicien-ne-s de la HES-SO (Haute Ecole de Musique de Lausanne – HEMU – et Haute école de musique de Genève – HEM-GE) se sont produits avec le Conservatoire de Singapour.

6. GRANDS ENJEUX FÉDÉRAUX POUR LA HES-SO / LEHE (LOI SUR L'ENCOURAGEMENT DES HAUTES ÉCOLES ET LA COORDINATION DANS LE DOMAINE SUISSE DES HAUTES ÉCOLES)

ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA LEHE

Les objectifs d'une telle réforme sont de garantir la qualité de l'enseignement et de la recherche, de faire en sorte que les hautes écoles (HE) continuent à être compétitives face à une intense concurrence internationale, de renforcer la coordination tout en préservant l'autonomie et de structurer en un espace commun le champ des hautes écoles suisses.

La LEHE apporte une simplification législative et organisationnelle car les lois fédérales régissant aujourd'hui les universités et les hautes écoles spécialisées sont remplacées par une seule loi fédérale. De plus, la structure organisationnelle est également simplifiée ; il n'y a plus qu'une conférence des hautes écoles, un conseil d'accréditation et une conférence des recteurs et rectrices. Les spécificités de chaque type de haute école restent toutefois préservées sur certains points. La LEHE pose les bases d'une plus grande transparence dans le financement des HE.

Objectifs de la réforme:

- garantir la qualité de l'enseignement et de la recherche ;
- faire en sorte que les hautes écoles continuent à être compétitives face à une intense concurrence internationale ;
- renforcer la coordination tout en préservant l'autonomie ;
- structurer en un espace commun le champ des hautes écoles suisses.

Le défi le plus important pour les HES est la mise à profit des chances d'accréditation institutionnelle, la coordination et le nouveau modèle financier.

GRANDS ENJEUX FÉDÉRAUX

La Commission a pris connaissance des grands enjeux fédéraux présentés par la Rectrice, qui sont :

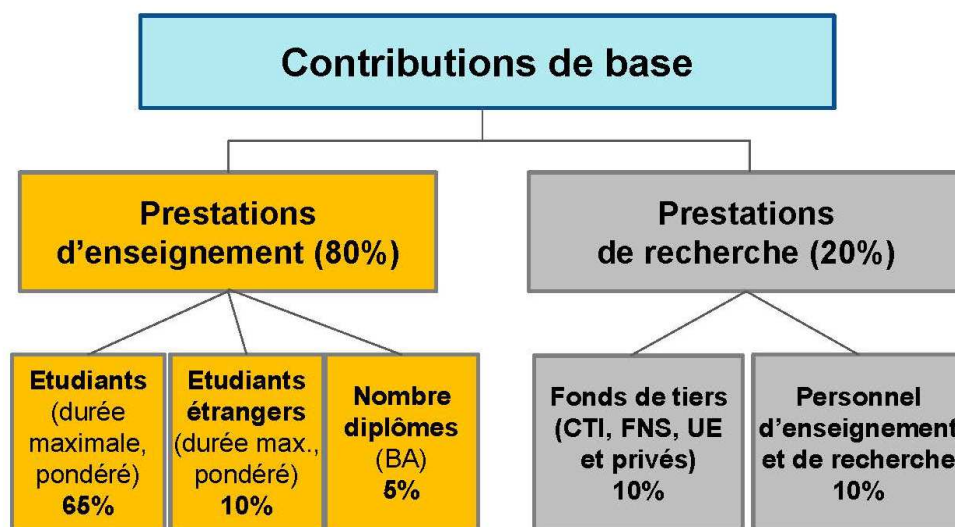
- le système de financement fédéral ;
- le domaine de la santé (défense du niveau de formation HES pour les soins infirmiers ; projet de loi sur les professions de la santé ; obtention à posteriori du titre HES pour les soins infirmiers (OPT) ;
- la recherche (promotion de la relève et projet « Bridge »).

Concernant le système de financement fédéral, trois sortes de subventions sont prévues par la LEHE :

- Contributions de base aux frais d'exploitation (30% des besoins financiers totaux pour les HES).
- Contributions liées à des projets développés par les universités, les HES, les EPF et les HEP (allocation décidée par le Conseil des hautes écoles).
- Contributions aux investissements et aux frais locatifs des universités et des HES.

Avec la nouvelle LEHE la répartition des contributions de base entre HES pourrait se présenter de la manière suivante – les taux présentés ne sont que des hypothèses de travail.

Hypothèse de répartition des contributions de base entre HES



CONSEIL DES HAUTES ÉCOLES

Concernant la mise en place du Conseil des hautes écoles, la Suisse romande a réussi à obtenir un siège supplémentaire. Le canton du Jura a été nommé jusqu'à la fin de l'année 2015, date de la fin du mandat de Mme Baume-Schneider ; dès 2016, ce siège reviendra au canton du Valais. Cette place est très importante car au sein de ce Conseil se décidera la nature du financement de la Confédération, des différents modèles entre les universités et les hautes écoles spécialisées, etc.

Le Conseil des hautes écoles a donné son approbation de principe à 16 projets dotés d'une enveloppe globale provisoire de CHF 223 mios. La HES-SO est particulièrement impliquée dans les projets suivants :

- Stratégie contre la pénurie de personnel dans les professions de la santé : la HES-SO mènera un axe de recherche portant sur le rôle des « proches aidants ». La HES-SO a été retenue pour un grand projet dans le cadre de la création d'un centre de compétences sur la lutte contre la pénurie du personnel de santé.
- Contribution à l'encouragement de la relève dans les HES et HEP par la promotion de profils de compétences combinés (pratique + recherche) : la Rectrice de la HES-SO mène ce projet au nom de la Conférence des recteurs des HES suisses (KFH).
- La HES-SO est en outre associée aux projets « modèles de tissus 3D : nouvelles perspectives pour la médecine » et « Toolbox pour une production biologique durable ».

PROJET CTI EN INNOVATION SOCIÉTALE (COMMISSION POUR LA TECHNOLOGIE ET L'INNOVATION)

De manière générale, les projets CTI sont plutôt dédiés à l'innovation de type technologique. Une nouvelle tendance se développe au sein des instances fédérales afin que l'innovation soit également considérée en termes d'évolution sociétale.

INNOSUISSE

La Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) se dotera d'un nouveau projet de loi et d'un nouveau statut à partir de 2017. Elle changera de nom pour s'appeler Innosuisse, ce qui laisse pressentir qu'il n'y aura pas uniquement la technologie au cœur de ses actions mais également l'innovation au sens large. De plus, un nouvel instrument de promotion de la relève sera introduit, ce qui est une opportunité pour les HES.

REPRÉSENTATION DANS LE GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AVENIR DES COMMISSIONS DE RECHERCHE LOCALES FNS

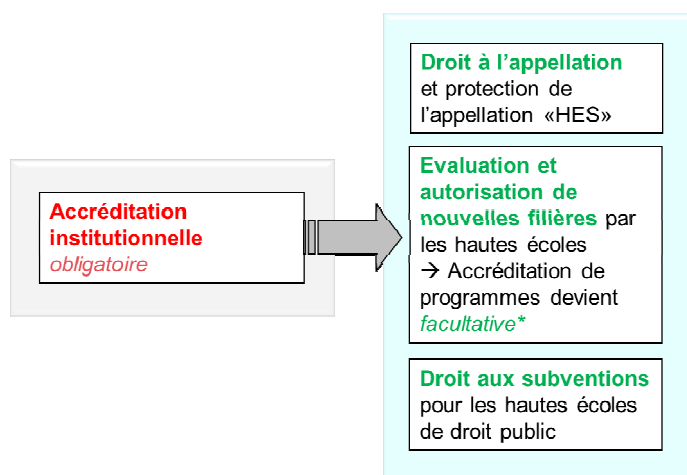
Le FNS (Fonds national suisse de la recherche scientifique) a créé un groupe de travail sur l'avenir de ses commissions de recherche locales car il était question de les abolir pour la période 2017-2022. Le groupe de travail a donc été ouvert aux HES et elles seront représentées par Mme Vaccaro.

L'objectif du FNS est de promouvoir la relève académique. Le Conseil de fondation du FNS doit trouver une manière de développer des instruments pour promouvoir cette relève, non seulement au niveau universitaire via les doctorats, mais aussi au sein des HES. Le Conseil de fondation est en discussion avec la présidence du FNS pour développer des instruments de carrière qui soient adaptés aux HES, notamment pour mieux soutenir les professeurs assistants.

SYSTÈME D'ACCREDITATION

La HES-SO passe de l'accréditation de programmes à l'accréditation institutionnelle, qui est une condition indispensable à la pérennité de l'institution. L'accréditation donne le droit à l'appellation de haute école spécialisée, à décerner des titres HES et à recevoir des subventions fédérales. Pour cela, il conviendra de démontrer que la haute école a mis en place un système d'assurance qualité conforme aux standards internationaux. L'objectif pour la HES-SO est de déposer une demande d'accréditation en automne 2017.

Sous la LEHE, on passe ainsi de l'accréditation de programmes à l'accréditation institutionnelle, selon le schéma suivant :



** sauf pour professions de la santé*

7. RAPPORTS ANNUELS DE LA HES-SO 2013 ET 2014

Le rapport 2013 du Comité gouvernemental à l'intention de la Commission interparlementaire de contrôle HES-SO est parvenu aux membres à fin novembre 2014. Pour des raisons de calendrier, il n'a pas été possible d'envoyer ce rapport plus tôt car les comptes ont été adoptés par le Comité gouvernemental en juin. Pour l'année 2014, le rapport a été scindé en deux. Une partie concernant les activités sera distribuée à un public large et, plus tard, un deuxième rapport sera émis pour les membres de la Commission interparlementaire de contrôle qui contiendra la partie financière.

Lors de la séance de septembre 2015, la Rectrice a ainsi présenté à la commission le rapport annuel 2014 publié, comme annoncé, sous une nouvelle mouture, sans la partie financière.

Elle a précisé entre autres que des mesures ont été prises suite aux conséquences de la votation du 9 février 2014 "Contre l'immigration de masse", surtout au niveau du programme Erasmus. Grâce à environ 200 accords internationaux qui ont été re-signés, les effectifs des étudiants « out » ont pu être maintenus. Concernant le programme européen Horizon 2020, les chercheurs qui étaient déjà dans le circuit ont pu y rester mais le problème s'est posé pour les nouveaux venus. Il est en effet désormais

plus difficile d'entrer dans des projets de recherche au niveau international. Le futur s'avère incertain dès 2017.

ASCENSEUR SOCIAL

La commission relève que 34% des étudiant-e-s ont un ou deux parents titulaires d'un diplôme d'une haute école. Ce taux est remarquable car, en comparaison des universités où le taux est de 52%, cela prouve que la HES-SO joue un rôle d'ascenseur social. Une étude sur la situation socio-économique des étudiants sera présentée à la commission en 2016.

PUBLICATION HÉMISPÈRES

Ce magazine est édité deux fois par année par un comité éditorial dans lequel les domaines et les hautes écoles sont représentés. Il s'agit pour la plupart d'articles, de publications de chercheurs, de professeurs ou même d'anciens étudiants. Son envoi se fait d'après une liste de distribution tenue par le service communication de la HES-SO et il est également vendu en kiosque. Le coût annuel de cette publication s'élève à environ CHF 300'000.

8. FINANCES : COMPTES 2014 ET BUDGET 2016

M. Jean-Pierre Brodard a été nommé au poste de chef du service financier de la HES-SO dès le 1^{er} janvier 2015, en remplacement de M. Patrick Grossen. La Commission lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Les défis principaux dans le secteur financier pour l'année 2015 concernent le budget 2016, la norme MCH2 et son harmonisation, l'appropriation progressive des règles de la nouvelle loi fédérale relatives au financement des hautes écoles, le système de contrôle interne, les modèles de financement ainsi que le plan financier et de développement 2017-2020.

NOUVELLE NORME COMPTABLE MCH2 (MODÈLE COMPTABLE HARMONISÉ)

La HES-SO Valais-Wallis, le Rectorat et la HES-SO/Master ont migré vers la nouvelle norme comptable MCH2 au 1er janvier 2015, sans aucun problème. La deuxième et dernière phase de ce projet est de migrer l'ensemble des hautes écoles restantes au 1er janvier 2016.

COMPTES 2014

Le chef du service financier a présenté et expliqué le bouclage final des comptes 2014 de la HES-SO qui se présente comme suit :

BOUCLEMENT FINAL 2014

Etudiants présents en équivalents plein temps année civile	Réel 2014	Réel 2013	Réel 2014 vs Réel 2013		Budget 2014	Réel 2014 vs Budget 2014		Budget 2013	B 2014 vs B 2013	Ecart de croissance
Design et Arts visuels	1'164	1'176	-12	-1.0%	1'228	-64	-5.2%	1'238	-10	-2
Economie et Services	4'896	4'417	479	10.8%	4'489	407	9.1%	4'146	343	136
Ingénierie et Architecture	3'759	3'638	121	3.3%	3'670	89	2.4%	3'575	95	26
Musique et Arts de la scène	1'134	1'126	8	0.7%	1'146	-12	-1.0%	1'140	6	2
Santé	3'064	2'898	166	5.7%	3'208	-144	-4.5%	2'859	349	-183
Travail social	1'794	1'775	19	1.1%	1'775	19	1.1%	1'723	52	-32
Total	15'811	15'029	782	5.2%	15'516	295	1.9%	14'681	835	-53

* 295 EPT de plus que budget 2014 : Sous-estimation des effectifs en Economie (+326) dans les cantons de Fribourg, Arc, et Valais. sous-estimation des effectifs en Ingénierie (+129) à Fribourg, sur estimation des effectifs en Santé (-104) à Vaud et (-64) en Design et Arts Visuels répartis entre les 3 cantons concernés (Vaud, Genève, et Valais).

- * Croissance effective de 782 EPT entre 2013 et 2014 : dont 479 étudiants en Economie et services et principalement à l'EHL

La commission a reçu les informations suivantes concernant le bouclement des comptes 2014 et la fixation du montant total à la charge des cantons :

Montants en KCHF

355.4	Montant total à charge des cantons au bouclement provisoire
- 2.1	Charges Rectorat non-dépensées (principalement RH et IS)
- 3.8	Produit fédéral ECTS complémentaire à 6.63 mios (3.0 mios inclus dans le bouclement provisoire + corrections diverses)
- 0.3	Complément ECTS accord AHES
- 2.3	Formation pratique
+ 0.4	Financement Bachelor en danse non inclus au bouclement provisoire
+ 0.6	Financement EHL estimé à 20.9 mios au bouclement provisoire et finalisé à 21.5 mios au bouclement final
347.9	Montant total à charge des cantons au bouclement final

Le bouclement final présente une charge cantonale globale:

- inférieure de 7.5 mios en partant du bouclement provisoire ;
- supérieure de 0.3 mios par rapport au budget 2014.

Synthèse financière 2014

Flux financiers (CHF)	Budget 2014	Comptes 2014	Variation en valeur	Variation en %
Etudiants (EPT)	15'516	15'811	295	1.9%
Financement fédéral formation de base	135'881'702	133'908'882	-1'972'820	-1.5%
Financement fédéral Ra&D	8'700'000	10'022'021	1'322'021	15.2%
Financement AHES	10'853'766	11'398'866	536'100	4.9%
Contribution des cantons partenaires	347'568'160	347'910'820	342'660	0.1%

Les contributions des cantons partenaires sont enregistrées annuellement sur la base des effectifs et des domiciles des étudiants aux trois dates déterminantes (15.10.2013, 15.04.2014 et 15.10.2014) - (à l'exception de l'EHL, de Changins et de la Manufacture HETSR, où le financement est réglé par une convention incluant un forfait global)

Evolution des contributions financières cantonales et des facteurs déterminants :

	COMPTES 2014			BUDGET 2014		
	Etudiant-e-s accueilli-e-s (EPT 2/6/4)	Etudiant-e-s envoyé-e-s (EPT 2/6/4)	Montants à charge des cantons	Etudiant-e-s accueilli-e-s (EPT 2/6/4)	Etudiant-e-s envoyé-e-s (EPT 2/6/4)	Montants à charge des cantons
FR	1'889	1'634	44'924'594	1'674	1'636	42'993'088
GE	4'494	3'333	94'844'290	4'506	3'201	94'913'582
ARC	1'343	2'268	47'521'090	1'273	2'205	47'114'522
VD	4'207	4'090	115'882'674	4'356	4'101	119'247'870
VS	1'953	1'706	44'738'172	1'792	1'613	43'299'097
TOTAL			347'910'820			347'568'159

BUDGET 2016 : DÉCISION RELATIVE À LA « MAÎTRISE DE L'ÉVOLUTION DES COÛTS »

Le Comité gouvernemental a soulevé la question extrêmement sensible de la maîtrise de l'évolution des contributions cantonales. Les Conseillers d'Etat ont chargé le Rectorat de prendre différentes mesures en vue d'une maîtrise de l'évolution des contributions cantonales à court terme, c'est-à-dire pour 2016 et, par la suite, de proposer des options en vue de faire évoluer le modèle financier.

Les différents modèles discutés visent à assurer une croissance contrôlée des contributions cantonales et à avoir une meilleure prévisibilité des comptes. Le Comité gouvernemental veut infléchir la tendance inflationniste du budget

Le Comité gouvernemental souhaite également prendre en considération la question **du coût marginal d'un-e étudiant-e supplémentaire** car actuellement chaque étudiant-e supplémentaire occasionne une augmentation linéaire de la contribution des cantons partenaires. Le Rectorat a reçu le mandat de présenter un budget avec une cible budgétaire à + 6 mios par rapport au budget 2015.

Sans mesures d'économies, la contribution des cantons partenaires de la HES-SO s'établirait à CHF 382.1 mios. L'effort de réduction du financement pour atteindre la cible définie par le Comité gouvernemental (CHF 365.5 mios) s'établit donc à CHF -16.6 mios (-4.34%).

5.2 Répartition du montant à charge des cantons partenaires

Montant à répartir: 365'544'993

	Codecision	Etudiant-e-s envoyé-e-s (EPT 2/6/4)	Bien public	Clé de pondération de l'avantage de site	Avantage de site	Total	"Mesures pérennes d'atténuation"	Montants à charge des cantons	Quotes-parts globales	Montants (Budget final 2015)	Ecart B2015 / B2016 (*)	Dont formation pratique incluse dans les montants à charge des cantons
	5%		50%		45%							
FR	3'655'450	1'830	23'880'979	12.6%	20'717'122	48'253'552	-200'000	48'053'552	13.15%	45'416'663	2'636'889	2'216'370
GE	3'655'450	3'670	47'879'978	30.1%	49'528'184	101'063'612	-300'000	100'763'612	27.57%	99'672'111	1'091'500	4'647'511
ARC	3'655'450	2'362	30'817'614	8.5%	14'028'365	48'501'429	300'000	48'801'429	13.35%	47'798'575	1'002'855	2'250'864
VD	3'655'450	4'329	56'473'721	36.7%	60'437'811	120'566'983	-	120'566'983	32.98%	121'133'401	-566'419	5'560'900
VS	3'655'450	1'818	23'720'203	12.0%	19'783'764	47'159'418	200'000	47'359'418	12.96%	45'456'043	1'903'375	2'184'354
TOTAL	18'277'250	14'009	182'772'496	100.0%	164'495'247	365'544'993	-	365'544'993	100.00%	359'476'793	6'068'200	16'860'000

Coût par étudiant-e-s 13'046

Etudiant-e-s envoyé-e-s - détail

	Etudiant-e-s envoyé-e-s (EPT 2/6/4)	Etrangers et étrangères > 50%	Total envoyé-e-s	
FR	1'830	-	1'830	13.1%
GE	3'485	185	3'670	26.2%
ARC	2'362	-	2'362	16.9%
VD	4'265	64	4'329	30.9%
VS	1'818	-	1'818	13.0%
TOTAL	13'760	249	14'009	100.0%

Clé de pondération de l'avantage de site - détail

	B2016 Financement formation de base	B2016 Financement infrastructures	B2016 Taxes totales	Total	Clé de pondération de l'avantage de site
FR	50'086'874	6'403'440	2'107'333	58'597'648	12.6%
GE	122'847'967	12'242'099	4'998'650	140'088'716	30.1%
ARC	34'161'644	4'049'092	1'468'000	39'678'735	8.5%
VD	138'714'307	15'065'533	17'166'373	170'946'213	36.7%
VS	48'863'406	4'945'895	2'148'377	55'957'678	12.0%
TOTAL	394'674'198	42'706'059	27'888'733	465'268'990	100.0%

L'évolution du système financier doit être applicable pour la période 2017- 2020 et se fera donc dans les limites imposées par la Convention intercantonale HES-SO. Cette nouvelle évolution doit notamment permettre de rendre le modèle financier de la HES-SO compatible avec le futur modèle financier fédéral.

Le Comité gouvernemental repense actuellement certains paramètres du modèle financier de la HES-SO afin de prendre en considération la réalité de chaque haute école. Beaucoup de rigueur a en outre été demandée aux hautes écoles à propos des prévisions d'effectifs d'étudiant-e-s car ces chiffres, très volatils, sont extrêmement importants pour la qualité des prévisions budgétaires. S'agissant de la croissance des contributions cantonales, il faut la mettre en relation avec la croissance des effectifs particulièrement élevée de la HES-SO, et des HES en général. Comme mentionné, le Rectorat se montre très sensible à la maîtrise budgétaire et a ainsi présenté un budget 2016 de près de CHF 17 mios inférieur au budget attendu.

Le Rectorat a résumé les réductions appliquées pour le budget 2016 :

- Annulation de la progression du forfait pour les filières dont le forfait 2016 aurait dû en principe bénéficier d'une hausse (alors que la hausse des forfaits est usuellement limitée à +3%, le présent budget ne permet aucune progression).
- Introduction d'une réduction linéaire uniforme de -1.91% pour l'ensemble des filières de la HES-SO.
- Fixation d'un forfait formation de base réduit pour les étudiant-e-s supplémentaires (70% du forfait plein) respectivement pour les étudiant-e-s manquant-e-s par rapport aux comptes 2014 (30% du forfait plein).

9. REMERCIEMENTS ET CONCLUSIONS

Remerciements

La Commission fonctionne efficacement grâce à la collaboration fructueuse des responsables de la HES-SO. Nous tenons à remercier tout particulièrement Mme Lucciana Vaccaro, Rectrice de la HES-SO, et Mme la Ministre Elisabeth Baume-Schneider présidente du Comité gouvernemental en 2015. Nos remerciements vont aussi à Mme Sarah Kopse, secrétaire générale de la HES-SO et à M. Yvan Cornu du secrétariat général du Grand Conseil vaudois qui ont œuvré à l'organisation de nos travaux, ainsi qu'à Mme Carine Billinger pour la tenue des procès-verbaux des séances plénières.

Conclusion

La Commission, à l'unanimité, recommande aux Grands Conseils des cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève et Jura de prendre acte de ce rapport d'activité 2015 de la commission interparlementaire de contrôle sur la HES-SO.

Belfaux, le 29 mars 2016

Solange Berset

Députée au Grand Conseil du canton de Fribourg,

Présidente pour 2015 de la Commission interparlementaire de contrôle HES-SO

Rappel sur les interventions et le droit à l'information des membres de la commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO

La commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO,

vu la Convention relative à la participation des Parlements cantonaux dans le cadre de l'élaboration, de la ratification, de l'exécution et de la modification des conventions intercantionales et des traités des cantons avec l'étranger (CoParl), du 5 mars 2010 ;

vu la Convention intercantonale sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) (C-HES-SO), du 26 mai 2011 ;

vu la Convention intercantonale relative au contrôle parlementaire sur la HES-SO, du 13 septembre 2012 ;

vu le Règlement de fonctionnement de la Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO et de la HES-S2, du 2 mai 2011 ;

rappelle :

Interventions des membres de la commission interparlementaire de contrôle :

1. chaque membre peut déposer par écrit une proposition tendant à l'adoption d'une interpellation, d'une résolution ou d'un postulat (CoParl, art. 16, 17, 18 et 19) ;
2. toute proposition est portée à l'ordre du jour d'une séance plénière pour être débattue par la commission ;
3. la proposition est adoptée si elle recueille la majorité des votants ;
4. les interventions déposées lors d'une séance de la commission sont automatiquement portées à l'ordre du jour de la prochaine séance plénière.

Le droit à l'information des membres en dehors des séances plénières :

5. tout membre est en droit d'obtenir du Comité gouvernemental les informations utiles à l'exercice de son mandat au sein de la commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO ;
6. il informe la présidence de sa délégation cantonale de toute demande qu'il adresse au Comité gouvernemental ;
7. dans le cas exceptionnel où une demande émane d'un membre suppléant ou d'un député non-membre de la commission interparlementaire, ce dernier informe la présidence de sa délégation cantonale ;
8. si, contrairement à la procédure décrite aux points 5, 6 et 7 qui prévoit de s'adresser au Comité gouvernemental et d'informer la présidence de sa délégation cantonale, un collaborateur de la HES-SO reçoit directement une demande, il en avise le rectorat qui transmet ladite demande à la présidence du Comité gouvernemental ; cette dernière en informe la présidence de la délégation cantonale concernée ;
9. le Comité gouvernemental informe le bureau de la commission des réponses données à toute demande d'un membre, d'un membre suppléant ou d'un député non-membre de la commission.

Ainsi adopté à Lausanne en séance du bureau de la commission, le 19 janvier 2015

La Présidente de la commission

Solange Berset

Le Secrétaire de la commission

Yvan Cornu